



Direction des Affaires culturelles
Service Développement culturel et artistique

Comptes rendus des temps d'échanges organisés avec les opérateurs du 28 mars au 24 avril 2018

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels.

Comme en 2017, des temps d'échanges ont été organisés du 28 mars au 24 avril 2018, entre les acteurs des secteurs du théâtre, de la danse, des musiques, et des arts visuels/livre/patrimoine. Ils ont permis de constater une appropriation progressive par les opérateurs culturels des dispositifs d'accompagnement décrits dans le document Grenoble Culture(s) 2018, actualisé en 2019, consultable sur grenoble.fr.

Lors de chaque réunion, les participants ont été invités à partager des informations collectives, plutôt que de développer des problématiques personnelles. Les questions ont porté sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville, notamment le conventionnement pluriannuel pour les projets de long terme qu'il soit entre la Ville et l'association ou entre l'association et l'ensemble de ses partenaires.

Ce dialogue a permis d'actualiser les dispositifs d'accompagnement qui ont également été complétés pour tenir compte de plusieurs délibérations adoptées par le conseil municipal depuis juin 2017.

Nous vous invitons à prendre connaissance des comptes rendus des différents ateliers.

Temps d'échanges avec les acteurs du théâtre à Grenoble le 3 avril 2018

Documents de travail

- Délibérations du 21 juillet 2014, du 26 janvier 2015, du 26 septembre 2016 et du 6 février 2017
- Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*

Objet de la réunion

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels. Suite aux premiers temps d'échanges engagés en mars 2017, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels ont été actualisées par le conseil municipal du 26 juin 2017 (document Grenoble Culture[s] 2018 consultable en ligne sur grenoble.fr).

Dans le même esprit, la Ville propose aux opérateurs qui ont sollicité des subventions en 2017 et 2018 des temps d'échanges thématiques (Théâtre ; Danse ; Arts visuels, livre, lecture et Patrimoine ; Musiques).

Tenant compte de ces échanges, le document sera actualisé. La version 3 du document Grenoble Culture[s] 2019 sera délibérée en juin 2018 et mise en ligne en septembre 2018.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les opérateurs ont été invités à transmettre les sujets qu'ils souhaitaient voir abordés.

Compte rendu de la réunion

Introduction de Sébastien FRAUX

Cette rencontre s'inscrit dans une démarche municipale claire et transparente, qui vise à l'amélioration des relations entre la Ville et les opérateurs culturels. Il s'agit de partager des informations collectives, plutôt que de développer des problématiques personnelles. Le directeur des affaires culturelles questionne les participants sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville.

Échanges sur les dispositifs décrits dans le document Grenoble Culture[s]

Questions et remarques abordées :

Quelle distinction entre le dispositif 6a (soutien à la création/diffusion) et le dispositif 6d (soutien renforcé) ?

Le dispositif 6a propose une aide *soit* à la diffusion, *soit* à la création. Il s'adresse notamment à des compagnies en train de se constituer et/ou de structurer leurs activités. Le dispositif 6d vise à soutenir quant à lui des compagnies déjà plus solides, avec un volume d'activités de créations, diffusions et actions culturelles plus stable et conséquent. Ces compagnies ont une capacité à se projeter sur plusieurs années et peuvent à ce titre prétendre à un conventionnement avec la Ville.

Quelle articulation dans l'instruction des demandes via les dispositifs et le Théâtre de Grenoble ?

La procédure de demande via le dispositif 6c est une porte d'entrée supplémentaire vers le théâtre.

Le programmateur du théâtre bénéficie d'une liberté de programmation artistique au théâtre. Il travaille toutefois avec la chargée de secteur théâtre et danse afin d'offrir au maximum aux acteurs du théâtre à Grenoble une approche cohérente, des soutiens complémentaires.

Comment accéder aux ateliers décors et costumes du TMG ?

Ces ateliers sont réservés aux compagnies grenobloises, indépendamment de leur programmation ou non au théâtre de Grenoble. Elles y sont prioritaires. Les ateliers réalisent également les supports des expositions de la Bibliothèque d'études et du patrimoine (BEP).

Il est important de demander l'accès aux ateliers en fin d'année, sur le site du théâtre¹, en même temps que pour les subventions. Un dialogue avec l'équipe du théâtre permet néanmoins d'être réactif durant l'année aux évolutions de planning (ex : une compagnie n'obtient pas un financement pour sa création et décide de la reporter, cela libère un créneau).

Ces ateliers sont de moins en moins sollicités depuis quelques temps. En cause probablement le coût des matériaux qui est plus difficile à supporter par les compagnies dans un contexte financier contraint, ou encore la tendance à des mises en scène plus minimalistes et costumes plus simples.

Il manque depuis quelques années un espace de stockage qui permettrait de finaliser les décors sur place.

Le professionnalisme des équipes des ateliers décors et costume a été unanimement salué. Le travail est solide et soigné. Il est important de tenir compte du fait que les agents sur place fonctionnent selon des horaires de bureau.

Comment valoriser les fonds de costumes ?

L'actuelle réserve de costumes du TMG est accessible à tous. D'autres compagnies (ex : la Marmite) souhaiteraient faire bénéficier d'autres de leurs fonds de costumes mais cela nécessite un espace de stockage adapté, un travail d'inventaire et une personne compétente disponible pour valoriser ce fonds.

Cette question complexe (mise aux normes feu, détection intrusion, ...) n'a actuellement pas de solution.

Échanges sur les conventionnements

Le conventionnement est mis en place sur demande des opérateurs culturels, pour une durée de 3 ans. Il suppose une capacité à se projeter à 3 ans selon un programme clair.

Actuellement, dans le domaine du théâtre, une convention a été signée avec l'Espace 600. Trois sont en cours d'étude : Fabrique des petites utopies, CREARC et Troisième bureau. Il ne s'agit pas d'un « club fermé » : chacun peut exprimer le souhait de travailler un conventionnement avec la Ville. Certaines compagnies ont témoigné en avoir fait la demande mais ne pas avoir reçu de réponse claire. Le processus est en cours et se fera au fil de l'eau.

La signature de conventions multipartites entre partenaires publics, effective pour quelques associations, est possible, voire souhaitée, si l'association en manifeste l'initiative. Les conventions auxquelles l'Etat prend part durent 4 ans. Les avantages d'une contractualisation sont l'instruction de la demande de subventions plus tôt dans l'année et une certaine visibilité.

¹ <http://www.theatre-grenoble.fr/1245-1-envers-du-decor.htm>

Echanges sur les subventions

Total des subventions accordées (hors transfert CCN (215K€) et MC2 à la métropole) :

	2014	2015	2016	2017
Total Théâtre	665 520 €	669 720 €	613 720 €	483 020 €
Tous domaines artistiques et culturels	2 868 005 €	2 468 938 €	2 366 160 €	2 368 869 €

Nombre d'associations aidées :

	2014	2015	2016	2017
Théâtre	20	22	24	30
Tous domaines artistiques et culturels	101	103	112	125

Depuis 2014, les enveloppes dédiées à chaque secteur restent stables et ont, à l'heure actuelle, vocation à le rester. À noter cependant, des baisses importantes qui ont touché cinq opérateurs. Il ne s'agit pas de sanctuarisation par association mais bien par secteur.

Les montants des subventions attribuées à chacun.e sont disponibles sur grenoble.fr.

Échanges divers

La lisibilité des orientations de politique culturelle de la Ville

La lisibilité des orientations de la Ville en matière de politique culturelle est questionnée, en comparaison de celle des espaces verts par exemple qui paraît plus claire. La possibilité d'envisager des passerelles entre les politiques publiques plus que de les opposer a été évoquée.

Les arts de la rue

La Ville s'interroge sur la nécessité d'un temps d'échanges spécifique sur les arts de la rue. Les avis sont partagés. Les acteurs des arts de la rue à Grenoble bénéficient déjà d'un espace de discussion privilégié dans le cadre du projet Parc des arts. Il semble par ailleurs que cela soit intéressant d'avoir ces espaces d'échanges avec les acteurs du théâtre.

La question de l'articulation soutien Ville/métro ?

Selon le principe de spécialisation, une compétence ne peut être partagée entre la Ville et la métropole : si elle est transférée, elle l'est complètement (moyens financiers et responsabilité). Il est important d'avoir en tête qu'à ce titre, la Métro n'est pas un potentiel acteur supplémentaire de la culture, mais qu'elle remplacerait éventuellement la Ville.

Perspectives

D'autres temps d'échanges : ce temps d'échanges confirme un dialogue apaisé entre la Ville et les acteurs du théâtre à Grenoble. Les personnes en présence ont exprimé le souhait qu'à l'avenir les échanges puissent être plus réguliers et porter sur des questions autres qu'administratives et selon des formats peut-être « moins figés ». Plusieurs sujets potentiels ont été suggérés :

- Ecriture du projet du TMG
- Espaces de rencontres pour le secteur et mutualisation d'espaces
- Travailler la question des publics
- Interconnaissance : créer des occasions de se connaître facilitera notamment des mutualisations diverses.

Il sera important de préciser à chaque fois quel est l'objectif (discussions ? décisions ?).

Projet de création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour l'exercice 2019 : il prévoit un renfort ponctuel et sur des montants moyens en réponse à un besoin d'investissement très spécifique, sur la base de pièces justificatives précises (devis, factures). Une priorité sera donnée pour l'aide à l'achat de matériels mutualisés (ex : photocopieuse, projecteur pouvant être prêté...).

En parallèle, à partir d'un projet co-écrit, des projets de **mutualisation d'espaces / de bureaux** peuvent être discutés avec les chargé.e.s de secteur.

Actualité

Projet du théâtre de Grenoble : le projet et sa gouvernance évoluent. Plusieurs axes de travail motivent cette évolution :

- développer des liens et partenariat avec les autres équipements culturels municipaux, para-municipaux ou opérateurs soutenus par la Ville
- soutenir la création contemporaine en spectacle vivant
- rendre possible, faciliter, organiser la rencontre de tous les publics et des artistes
- préciser la place d'artistes associés et du public-usager dans la vie du théâtre
- ouvrir le théâtre en-dehors des temps de représentations
- travailler en complémentarité avec les autres salles de Grenoble, de la métropole et au-delà.

Une résidence d'auteur sera par ailleurs bientôt associée au théâtre, en lien étroit avec la bibliothèque.

Le projet fera l'objet d'une présentation publique.

Liste de présence :

Directeur des affaires culturelles – Ville de Grenoble	Sébastien FRAUX	
Service Développement culturel et artistique – Ville de Grenoble	Alizée ANCELIN, chargée de secteurs Action culturelle et territoire, chargée de secteur Théâtre et Danse (intérim)	
Théâtre municipal de Grenoble	David APARICIO	
ABC 3 réussite	Salah FAKHET	
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE		excusés
CIE 3 PIECES CUISINE		excusés
COLLECTIF MIDI/MINUIT	Alejandro ALONSO et Florent BARRET BOISBERTRAND	
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	Fanny D'HALESCOURT	
COMPAGNIE DU JOUR	Manon BOUTILLON et Cléo GILBERT	
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	Meryl TORLAY et Delphine DUBOIS FABING	
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	Bernard JAY	
COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	Stéphane MUH et Isabel PILOT	
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	Yannick PAYET	
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Lucie DURIEZ	

HOTEL EUROPA		excusés
INFINI DEHORS		excusés
LA COMPAGNIE DES GENTILS		excusés
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES		excusés
LA MARMITE	Sophie BERCKELAERS	
LE CHAT DU DESERT	Claire ANGER	
LE CONTRE POING		excusés
LE PRUNIER SAUVAGE	Frédéric ARANEGA	
LES COULISSES A RESSORTS		excusés
LES MOISSONNEURS DES LILAS		excusés
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	Fabienne REMEUF	
MIX'ARTS	Fabien GIVERNAUD	
THEATRE A LA PAGE - TAP	Pauline JABAUD	
THEATRE PREMOL	Elisabeth PAPAIZIAN et Sabine FOUREK	
TOUT EN VRAC	Nicolas BOUCHET	
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	Cécile CORBERY, Yolaine DENISE et Berand GARNIER	

Temps d'échanges avec les acteurs de la danse à Grenoble

le 30 mars 2018

Documents de travail

- Délibérations du 21 juillet 2014, du 26 janvier 2015, du 26 septembre 2016 et du 6 février 2017
- Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*

Objet de la réunion

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels. Suite aux premiers temps d'échanges engagés en mars 2017, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels ont été actualisées par le conseil municipal du 26 juin 2017 (document Grenoble Culture[s] 2018 consultable en ligne sur grenoble.fr).

Dans le même esprit, la Ville propose aux opérateurs qui ont sollicité des subventions en 2017 et 2018 des temps d'échanges thématiques (Théâtre ; Danse ; Arts visuels, livre, lecture et Patrimoine ; Musiques).

Tenant compte de ces échanges, le document sera actualisé. La version 3 du document Grenoble Culture[s] 2019 sera délibérée en juin 2018 et mise en ligne en septembre 2018.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les opérateurs ont été invités à transmettre les sujets qu'ils souhaitaient voir abordés.

Compte rendu de la réunion

Introduction de Sébastien FRAUX, directeur des affaires culturelles

Cette rencontre s'inscrit dans une démarche municipale claire et transparente, qui vise à l'amélioration des relations entre la Ville et les opérateurs culturels. Il s'agit de partager des informations collectives, plutôt que de développer des problématiques personnelles.

Le directeur des affaires culturelles questionne les participants sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville.

Échanges sur les dispositifs décrits dans le document Grenoble Culture[s]

Quel est le périmètre éligible pour les actions soutenues par la ville ?

La ville de Grenoble ne peut soutenir que des activités présentant un intérêt communal, c'est à dire ayant lieu sur le territoire de Grenoble ou touchant ses habitants.

Quelle Relation Ville/opérateurs culturels ?

Les compagnies de danse présentes témoignent d'un besoin d'identifier des personnes ressources dans différentes structures sociales, socio-culturelles, scolaire de la Ville. Il serait intéressant de plus de croiser les expertises : les agents de la Ville ont cette connaissance, également des besoins, capacités et contraintes que n'ont pas toujours les artistes. Partager ces savoirs permettrait de mettre l'énergie des compagnies sur la création, les ateliers, l'action culturelle plus que sur cette recherche fastidieuse de partenaires.

A étudier :

- mise en lien avec les directeurs/trices de territoire de la Ville (un.e par secteur) ?
- initier des temps de rencontres par secteur ?
- imaginer une « fête des voisins » avec les acteurs de la culture et du territoire pour développer l'interconnaissance ?

Les compagnies manifestent une attente forte du côté du CCN2 et CDCN sur ces questions.

Idée d'un lieu de travail en commun

Les acteurs de la danse aimeraient avoir accès à un espace de « coworking associatif » dans lequel ils pourraient venir travailler, rencontrer d'autres artistes issus de plusieurs disciplines, mais aussi des associations évoluant dans d'autres champs pour faciliter les rencontres.

La Ville peut l'étudier avec les acteurs que cela motive, si elle est sollicitée sur la base d'une proposition concrète.

Échanges sur les conventionnements

Le conventionnement est mis en place sur demande des opérateurs culturels, pour une durée de 3 ans. Il suppose une capacité à se projeter à 3 ans selon un programme clair.

Actuellement, dans le domaine de la danse, une convention a été signée avec le Pacifique et deux sont en cours d'étude avec les compagnies 47/49 - François Veyrunes et Poétiques industries - Sylvie Guillermin. Il ne s'agit pas d'un « club fermé » : chacun peut exprimer le souhait de travailler un conventionnement avec la Ville.

Il est envisageable de signer des conventions multipartites avec d'autres partenaires publics. Les conventions auxquelles l'Etat prend part durent 4 ans. Les avantages d'une contractualisation sont l'instruction de la demande de subvention plus tôt dans l'année et une certaine visibilité.

Echanges sur les subventions

Total des subventions accordées (hors transfert CCN (215K€) et MC2 à la métropole) :

	2014	2015	2016	2017
Total danse	146 500 €	152 000 €	156 500 €	154 500 €
Tous domaines artistiques et culturels	2 868 005 €	2 468 938 €	2 366 160 €	2 368 869 €

Nombre d'associations aidées :

	2014	2015	2016	2017
Danse	10	13	13	15
Tous domaines artistiques et culturels	101	103	112	125

Depuis 2014, les enveloppes dédiées à chaque secteur restent stables et ont, à l'heure actuelle, vocation à le rester. À noter cependant, des baisses importantes qui ont touché cinq opérateurs.

Perspectives

Projet de création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour l'exercice 2019 : il prévoit un renfort ponctuel et sur des montants moyens en réponse à un besoin d'investissement très spécifique, sur la base de pièces justificatives précises (devis, factures). Une priorité sera

donnée pour l'aide à l'achat de matériels mutualisés (ex : photocopieuse, projecteurs pouvant être prêtés ...).

Actualités

Projet du théâtre de Grenoble : le projet et sa gouvernance évoluent. Plusieurs axes de travail motivent cette évolution :

- développer des liens et partenariat avec les autres équipements culturels municipaux, para-municipaux ou opérateurs soutenus par la ville
- soutenir la création contemporaine en spectacle vivant
- rendre possible, faciliter, organiser la rencontre de tous les publics et des artistes
- préciser la place d'artistes associés et du public-usager dans la vie du théâtre
- ouvrir le théâtre en-dehors des temps de représentations
- travailler en complémentarité avec les autres salles de Grenoble, de la métropole et au-delà.

Une résidence d'auteur sera par ailleurs bientôt associée au théâtre, en lien étroit avec la bibliothèque.

Le projet fera l'objet d'une présentation publique.

Liste de présence :

Directeur des affaires culturelles – Ville de Grenoble	Sébastien FRAUX	
Service Développement culturel et artistique – Ville de Grenoble	Alizée ANCELIN, chargée de secteurs Action culturelle et territoire, chargée de secteur Théâtre et Danse (intérim)	
Théâtre municipal de Grenoble	David APARICIO	
ABC DANSE / L'ALBUM COMPAGNIE	Frédérique HEYMES POTAR	
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	François VEYRUNES et Valérie JOLY	
COMPAGNIE SCALENE	Youtci ERDOS	
EPIDERME	Nicolas HUBERT	
FESTIVAL DANSE BEAUREGARD		Excusés
KLIP		Excusés
LE PIED A COULISSE - LE PACIFIQUE/CDC		Excusés
POETIQUES INDUSTRIES		Excusés
COMPAGNIE APART		Excusés
GROUPE EMILE DUBOIS		Excusés
COMPAGNIE KE KOSA		Excusés
COMPAGNIE LES MUTINS		Excusés

Temps d'échanges avec les acteurs des musiques à Grenoble

le 4 avril 2018

Documents de travail

- Délibérations du 21 juillet 2014, du 26 janvier 2015, du 26 septembre 2016 et du 6 février 2017
- Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*

Objet de la réunion

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels. Suite aux premiers temps d'échanges engagés en mars 2017, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels ont été actualisées par le conseil municipal du 26 juin 2017 (document Grenoble Culture[s] 2018 consultable en ligne sur grenoble.fr : <http://www.grenoble.fr/994-grenoble-culture-s-.htm>).

Dans le même esprit, la Ville propose aux opérateurs qui ont sollicité des subventions en 2017 et 2018 des temps d'échanges thématiques (Théâtre ; Danse ; Arts visuels, livre, lecture et Patrimoine ; Musiques). Tenant compte de ces échanges, le document sera actualisé. La version 3 du document Grenoble Culture[s] 2019 sera délibérée en juin 2018 et mise en ligne en septembre 2018.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les opérateurs ont été invités à transmettre les sujets qu'ils souhaitaient voir aborder.

Compte rendu de la réunion

Tour de table de présentation : Cf liste de présence ci-dessus.

Introduction de Sébastien FRAUX, directeur des Affaires culturelles

Cette rencontre s'inscrit dans une démarche municipale claire et transparente, qui vise à l'amélioration des relations entre la Ville et les opérateurs culturels. Il s'agit de partager des informations collectives, plutôt que de développer des problématiques personnelles

Le directeur des affaires culturelles questionne les participants sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville.

Ce type de temps d'échanges a vocation à se répéter une fois par an.

Echanges sur les modalités de dépôt des demandes de subvention décrits sur le document *Grenoble Culture[s]*

Questions sur les modalités de dépôt des demandes de subventions

Exemple de La Bobine qui ne rentre que dans un seul dispositif (le n°5 sur les lieux de diffusion et de création). Ceci inclus à la fois l'activité du lieu en lien avec l'éducation artistique et culturelle, l'activité de diffusion, d'accompagnement des groupes, ... Il est possible d'inclure des axes de développement du projet, ceci peut passer par le conventionnement pluri-annuel. L'objectif pour les acteurs assez stable est de discuter d'une possibilité de conventionnement en ayant un programme sur trois ans.

Plusieurs opérateurs ont pointé des difficultés lors du dépôt de leur demande de subvention sur la plateforme de la ville. Le délai est trop court pour remplir un formulaire avant sa déconnexion et les champs proposés ne permettent pas d'inscrire toutes les données souhaitées (trop peu de signes). Ces informations seront bien transmises au service relations au monde associatif qui gère la plateforme de demande de subvention.

Echanges sur le dispositif 7 (soutien à l'accompagnement des groupes de musiques actuelles)

Les acteurs repérés de l'accompagnement musiques actuelles ont réuni leurs remarques concernant le dispositif 7 :

- ▶ **Quel a été le montant total des aides accordées dans le cadre du dispositif 7 pour l'année 2017 ?**
Sur les deux sessions du dispositif 7 et pour l'année 2017, 7 structures ont déposé une demande pour soutenir 17 groupes différents. Après instruction et décision du conseil municipal, 4 structures référentes ont été soutenues pour accompagner les projets de 11 groupes. Le montant de l'aide accordé est de 35 000€ sur l'année 2017.
- ▶ **Quelle est l'importance accordée à la mise en place de partenariats entre les structures dans l'instruction de la demande ?**
Pour rappel, au départ, la construction du dispositif vient des concertations musiques actuelles menées entre octobre 2016 et avril 2017. Cette notion de démarche partenariale est donc le fruit d'un travail partagé et de propositions des acteurs afin de ne pas concentrer les moyens de l'accompagnement sur un seul acteur. Ces partenariats entre structures favorisent en effet les échanges sur les groupes locaux et leur circulation et sont valorisés dans le cadre du dispositif 7.
- ▶ **Est-il possible pour une société (SARL par exemple) de formuler une demande de soutien instruite dans le cadre du dispositif 7 ?**
Il n'y a pas de position rigide aujourd'hui mais plutôt un faisceau d'indices qui nous permet ou pas de soutenir le projet déposé par une société. Toutefois, la ville n'a pas vocation à accompagner les opérateurs d'industries culturelles sur leur volet commercial ou lucratif (notamment si les bénéfices sont partagés entre les actionnaires).
- ▶ **Quel est l'intérêt de prévoir comme « conditions de l'aide » une restitution/diffusion sur Grenoble dans la mesure où les groupes accompagnés se sont déjà produits sur le territoire ?**
C'est un point sur lequel la ville ne peut pas revenir : l'intérêt communal est la règle qui nous permet d'attribuer (ou pas) une subvention. Le lien avec le territoire est donc nécessaire. Il reste possible d'échanger sur les modalités de cette restitution.
- ▶ **Peut-on envisager de soutenir deux structures qui proposent d'accompagner un même artiste sur deux projets différents ?**
Il est possible de soutenir plusieurs projets d'un même artiste : un artiste peut être soutenu pour deux projets différents mais pas deux fois sur le même projet par deux porteurs différents par exemple. Ces projets multiples ne seront simplement pas prioritaires au regard de l'enveloppe limitée du dispositif.

Un temps d'échange complémentaire sur le dispositif 7 est programmé le 24 avril de 17h à 19h à l'hôtel de ville) pour aborder plus en détail les questionnements ci-dessus et ceux restants en suspens ci-dessous.

- ▶ Est-ce que l'enregistrement (mix, mastering) entre dans le processus d'accompagnement ?
- ▶ Possibilité de créer une soirée annuelle, soutenue financièrement par la Ville et en termes de communication (affichage, impression etc.) des groupes accompagnés ?
- ▶ La ville peut-elle soutenir financièrement et en terme de communication une mini tournée en région (SMAC et autres clubs) ?
- ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être soutenu au plafond de 5000€ ?
- ▶ Peut-on envisager d'être soutenu deux années de suite sur le même projet ?

Pourquoi les acteurs du jazz ne font pas partie du « petit bureau » regroupant de manière informelle les acteurs référents de l'accompagnement ?

Le Jazz Club peut bien entendu déposer une demande dans le cadre du dispositif 7. Les acteurs du « Petit bureau » expliquent leur fonctionnement (réunions régulières sur la question de l'accompagnement des artistes à Grenoble). Le Jazz Club, ainsi que les autres acteurs du Jazz, peuvent être associés à ces réunions informelles et y seront invités.

Des musiciens sont-ils soutenus dans le cadre du dispositif 6 ?

Oui. Sur l'année 2017, deux structures musicales ont été soutenues dans le cadre du dispositif 6 (les Cie *Intermezzo* et les *Zinzins*).

Comment soutenir le soutien à l'émergence ? Quelle articulation entre les dispositifs 6 et 7 ?

Dans le cadre du dispositif 6 la ville aide l'accompagné/l'artiste et le dispositif 7 l'aide est fléchée sur l'accompagnant/la structure d'accompagnement. Soutien à l'un ou l'autre mais l'on ne peut pas aider les deux. Le dispositif 7 n'est pas pensé comme étant une aide pérenne.

Le dispositif 6d, pensé avec un soutien de deux partenaires publics, n'est pas adapté pour les groupes de musiques actuelles dont nous parlons (comparé au reste du spectacle vivant la structuration n'est pas la même pour les musiques actuelles).

Le dispositif 6a qui offre également un soutien à la création/diffusion n'a pas ce critère de deux partenaires publics et semble plus adapté dans ce cadre-là. En outre, les salles de diffusion ont également pour mission d'accompagner à la structuration de ces acteurs.

Il n'y a pas besoin de numéro d'entrepreneur du spectacle pour déposer une demande de subvention à la création en dispositif 6.

Temporalité d'utilisation de la subvention accordée. Est-il possible d'utiliser la subvention sur plusieurs années ? Frais engagés avant la date de vote de subvention sont-ils éligibles pour avoir plus de souplesse ?

Il est possible d'utiliser la subvention sur plusieurs années mais cela doit être indiqué dès le dépôt de la demande de subvention.

De même, une demande anticipée (avec rétroactivité) est possible mais à titre exceptionnel. Quand il s'agit de la demande de subvention annuelle (dépôt au 10 novembre de l'année n-1) il est possible de commencer les dépenses avant l'attribution éventuelle d'une subvention. Pour le dispositif 7 : le principe est que les actions doivent commencer entre deux sessions.

Une aide pour l'organisation d'un concert en dehors de Grenoble (à l'église de Venon par exemple) est-elle possible ? Est-il impératif que le siège social soit à Grenoble pour recevoir une subvention ?

Pour être éligible à une subvention l'activité principale de l'association doit se dérouler sur le territoire de la commune. Il n'est pas impératif que le siège social soit sur installé dans la commune mais il est nécessaire que le lien étroit avec le territoire de la commune soit établi.

Quels dispositifs sont cumulatifs ? Les dispositifs 2 et 11 sont-ils cumulatifs ?

La règle générale est que les dispositifs 1 à 6 + 8 ne sont pas cumulables (règle du dispositif chef de file). Pour le reste, les dispositifs 7 et 9 à 11 sont cumulatifs entre eux et avec l'ensemble des autres dispositifs.

Perspectives

Projet de création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour l'exercice 2019 : il prévoit un renfort ponctuel et sur des montants moyens en réponse à un besoin d'investissement très spécifique, sur la base de pièces justificatives précises (devis, factures). Une priorité sera donnée pour l'aide à l'achat de matériels mutualisés (ex : photocopieuse, projecteur pouvant être prêté...).

Echanges sur les conventionnements

Le conventionnement est mis en place sur demande des opérateurs culturels, pour une durée de 3 ans. Les prérequis sont les suivants : capacité de l'opérateur à se projeter à 3 ans selon un programme d'action clair. La demande s'effectue auprès du/de la chargé-e de secteur.

Actuellement, dans le domaine des musiques, une convention a été signée avec le Centre International des musiques nomades (CIMN). Deux sont en cours travail : l'Oreille en fête – Musée en Musique et Retour de Scène / Dynamusic. Trois sont également en cours d'étude : Harmonie de Grenoble ; Le Stud / l'Ampérage et Hadra. Il ne s'agit pas d'un club fermé : chacun peut exprimer le souhait de travailler un conventionnement avec la Ville.

Il est envisageable de signer des conventions multipartites avec d'autres partenaires publics. Les avantages d'une contractualisation sont l'instruction du projet plus tôt dans l'année et une certaine visibilité avec l'engagement sur une stabilisation de l'accompagnement de la ville.

Actualités

Appel à partenaire pour le bâtiment Clé de Sol : Dans un paysage des musiques actuelles en recomposition et suite aux concertations avec les acteurs des musiques actuelles, un appel à partenaire pour le bâtiment Clé de Sol a été lancé fin mai 2017. Le projet de l'association MixLab a été retenu afin de permettre à l'association le développement de son activité d'accompagnement et ainsi parvenir à la complétude des missions définies dans le cahier des charges du label Scènes de Musiques actuelles (SMAC). Par ailleurs, pendant la durée de la convention de mise à disposition (jusqu'en août 2020), l'association Hadra se voit garantir son usage du lieu afin de développer son projet de structuration d'une fédération des acteurs électroniques du territoire.

Pour le Ciel : Nous reviendrons vers vous courant mai/juin et il y aura une plus grande visibilité avant l'été. Pas de décision sur les modalités juridiques. A priori d'ici la fin de l'année 2018 / début 2019 nous aurons un ou plusieurs occupants pour le lieu.

Gren' de Projet : A la DAC deux bâtiments sont impactés par cet appel à projet : l'Ancien Musée de Peinture et le Couvent des Minimes (notamment la Salle Morillot). Nous allons

reloger les chorales et orchestres impactés dans d'autres lieux en temps voulu. Il est à noter que la salle Messiaen reste dans le giron municipal et ne fait pas partie de Gren' de Projet.

Projet du théâtre de Grenoble : le projet et sa gouvernance évoluent. Plusieurs axes de travail motivent cette évolution :

- développer des liens et partenariats avec les autres équipements culturels municipaux, para-municipaux ou opérateurs soutenus par la ville ;
- soutenir la création contemporaine en spectacle vivant ;
- rendre possible, faciliter, organiser la rencontre de tous les publics et des artistes ;
- préciser la place d'artistes associés et du public-usager dans la vie du théâtre ;
- ouvrir le théâtre en-dehors des temps de représentations ;
- travailler en complémentarité avec les autres salles de Grenoble, de la métropole et au-delà.

Une résidence d'auteur sera par ailleurs bientôt associée au théâtre, en lien étroit avec la bibliothèque.

Le projet fera l'objet d'une présentation publique.

Echanges sur les subventions

Total des subventions accordées (hors dissolution de l'établissement public *Régie 2C*) :

	2014	2015	2016	2017
Musiques	1 462 900 €	1 053 700 €	1 018 516 €	1 081 116 €
Tous domaines artistiques et culturels	2 868 005 €	2 468 938 €	2 366 160 €	2 368 869 €

Nombre d'associations aidées :

	2014	2015	2016	2017
Musiques	31	30	29	31
Tous domaines artistiques et culturels	101	103	112	125

Depuis 2014, les enveloppes dédiées à chaque secteur restent stables et ont, à l'heure actuelle, vocation à le rester. À noter cependant, des baisses importantes qui ont touché cinq opérateurs. Il ne s'agit pas de sanctuarisation par association mais bien par secteur.

Les montants des subventions attribuées à chacun-e sont disponibles sur grenoble.fr.

Échanges divers

L'accès au bâtiment du théâtre municipal pour organiser des événements pour les associations restera-t-il inchangé malgré l'évolution du projet ?

Oui dans le cadre des règles définies par le Conseil Municipal et en discussion étroite avec le/la directeur/trice artistique du théâtre municipal.

- ▶ **Ville : Ce temps d'échange annuel vous paraît-il utile ? Avez-vous des propositions d'amélioration ?**

Souhait des acteurs de pouvoir rencontrer, échanger sur leurs projets avec le comité d'avis pour exposer leurs contraintes, leurs fonctionnements.

Liste de présence :

Directeur des affaires culturelles – Ville de Grenoble	Sébastien FRAUX	
chargée de secteurs Action culturelle et territoire, chargée de secteur Théâtre et Danse (intérim) - Service Développement culturel et artistique – Ville de Grenoble	Alizée ANCELIN	
Chargé de secteur Musiques – Service Développement culturel et artistique – Ville de Grenoble	Quentin RICHARD	
AFRIC'IMPACT – BATUKAVI	Willy LAVASTRE	
ATEA Production	Julien MOUROUX	
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES		Excusés
CIE BARBARINS FOURCHUS	Fanny ZANETTON	
CIE INTERMEZZO	Virginie DIAS	
COLLECTIF MANN'ART(E)	Chistoo DURON	
CULTUR'ACT / LE PRUNIER SAUVAGE	Frédéric ARANEGA	
HADRA	Clément BASTIAT	
HARMONIE DE GRENOBLE	Jean-Yves BRUN	
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	Salvatore ORIGLIO	
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE		Excusés
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS		Excusés
LE JARDIN MUSICAL	Jean-Claude DURAND	
LE GRILLE PAIN		Excusés
LE STUD / L'AMPÉRAGE		Excusés
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS		Excusés
LES PRODUCTIONS DU BAZAR	Chistoo DURON	
MIX'ARTS	Benoît BILLET	
MIXLAB / LA BELLE ELECTRIQUE	Frédéric LAPIERRE	
MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	Jean-François CARCELEN	
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	Yves MARKOWICZ	
PLEGE	David NICOLAY	
PROJET BOB / LA BOBINE	Mélanie ALAITRU Virginie DIAS	
RETOUR DE SCENE - DYNAMUSIC		Excusés

Temps d'échanges sur le dispositif 7 (Accompagnement des groupes de musiques actuelles) le 24 avril 2018

Documents de travail

- Délibérations du 21 juillet 2014, du 26 janvier 2015, du 26 septembre 2016 et du 6 février 2017
- Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*
- Dispositif 7 - Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*

Objet de la réunion

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels. Suite aux premiers temps d'échanges engagés en mars 2017, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels ont été actualisées par le conseil municipal du 26 juin 2017 (document Grenoble Culture[s] 2018 consultable en ligne sur grenoble.fr : <http://www.grenoble.fr/994-grenoble-culture-s-.htm>).

Dans le même esprit, la Ville propose aux opérateurs qui ont sollicité des subventions en 2017 et 2018 des temps d'échanges thématiques (Théâtre ; Danse ; Arts visuels, livre, lecture et Patrimoine ; Musiques). Tenant compte de ces échanges, le document sera actualisé. La version 3 du document Grenoble Culture[s] 2019 sera délibérée en juin 2018 et mise en ligne en septembre 2018.

Concernant les Musiques, un temps d'échange a eu lieu le 4 avril durant lequel il a été convenu qu'une réunion spécifique sur le dispositif 7 dédié à l'accompagnement des groupes de musiques actuelles était nécessaire d'où l'objet de ce nouveau temps d'échange.

Compte rendu de la réunion

Tour de table de présentation : Cf liste de présence ci-dessus.

Présentation par la ville de l'année 1 du dispositif 7 / 2017 année de lancement du dispositif

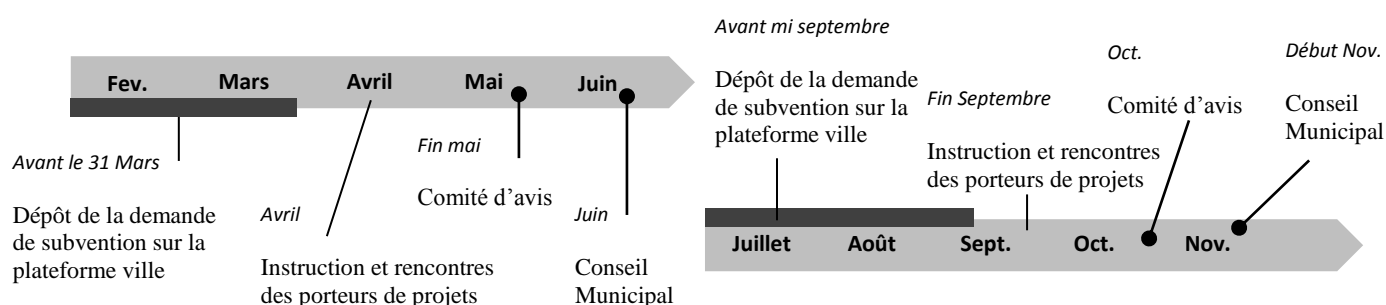
Le dispositif 7 a été créé lors d'une concertation avec les acteurs des musiques actuelles grenoblois qui s'est déroulée entre octobre 2016 et avril 2017 dans un contexte de recomposition du paysage local des musiques actuelles. Ce dispositif vise à soutenir les groupes ou musiciens individuels du champ des musiques actuelles qui souhaitent se développer par l'intermédiaire de structures dites référentes sur l'accompagnement.

En accord avec les structures référentes deux axes d'accompagnement ont été définis et inscrits afin de constituer un parcours :

- ▶ Soutien artistique et/ou technique (mise à disposition d'un plateau, de locaux de répétition, accompagnement/coaching personnalisé) ;

- Soutien à la structuration professionnelle et au développement du projet (formations, communication, suivi administratif, RH, booking, etc ...)

En 2017, deux sessions ont été organisées avec 2 dépôts et périodes d'instruction possibles :



Sur les deux sessions de l'année 2017, 35 000€ de subvention ont été accordé à 4 structures référentes différentes (sur les 7 structures qui avaient déposé) pour 11 projets d'accompagnement de groupes (sur 17 demandés). Vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous.

Session	Structure "référente"	Groupe / Musicien-ne	Montant demandé	Montant accordé
1	La Belle Electrique	Walking Dead Orchestra	5 000 €	0 €
1	Matcha Production	Arash Sarkechik	5 000 €	0 €
1	Mix'Arts	Les Frères Parish	2 500 €	0 €
1		Monkey Theorem	5 000 €	2 000 €
1		Deoyan	5 000 €	3 500 €
1	Projet Bob - La Bobine	Pan	5 000 €	3 500 €
1		Totem	5 000 €	3 500 €
1	Retour de Scène - Dynamusic	The Next Tape	3 500 €	3 500 €
1		L'Apprenti	3 500 €	3 500 €
1		Ma Pauvre Lucette	3 500 €	3 500 €
SOUS-TOTAL	D : 5 structures A : 3 structures	D : 10 groupes A : 7 groupes	43 000 €	23 000 €
2	ATEA Avenir Tout En Art	Arash Sarkechik	5 000 €	0 €
2	PLEGE	As A New Revolt	5 000 €	0 €
2		Bégayer	5 000 €	0 €
2		Bleu Russe / Churros B.	5 000 €	2 500 €
2	Projet Bob - La Bobine	Lynhood	5 000 €	2 500 €
2		Les Coureurs de Rempart	5 000 €	3 500 €
2		Djazia Satour	5 000 €	3 500 €
2		Olivier Depardon	5 000 €	0 €
SOUS-TOTAL	D : 3 structures A : 2 structures	D : 8 groupes A : 4 groupes	40 000 €	12 000 €
TOTAL	D : 7 structures A : 4 structures	D : 17 groupes A : 11 groupes	83 000 €	35 000 €

Quelques constats saillants ressortent de cette première année :

- Les artistes proposés sont parfois en décalage par rapport à l'objectif du dispositif 7 qui vise initialement à la construction d'un parcours adapté au musicien ou au groupe en développement pour l'aider à franchir une étape dans son cheminement artistique.

L'objectif du dispositif est également d'aider à un renouvellement des équipes artistiques ;

- ▶ Le soutien aux pratiques féminines est en question avec très peu de musiciennes ou de groupes composés de musiciennes dans les artistes proposés (sur les 17 groupes proposés par les structures référentes / 52 musicien-ne-s : 49 hommes – 3 femmes) ;
- ▶ Les bilans transmis jusqu'à présent sont perfectibles et ne permettent pas en l'état de juger de l'efficacité du dispositif et valider ainsi son maintien ;
- ▶ La présence du logo et la mention du soutien de la ville doit être systématique et doit être améliorée.

Echanges sur le dispositif 7

Pratiques féminines

Ce constat du peu de présence féminine est partagé par les acteurs des musiques actuelles qui se questionnent sur le moment le plus opportun pour une intervention (sur la programmation, l'accompagnement, encore en amont, ...). L'exemple de la réunion des programmeurs grenoblois est donné (qui est composée à ce jour uniquement d'hommes). Les structures référentes conviennent qu'il est important de travailler cette question et certains la prennent déjà en compte dans leur quotidien (masterclass avec une artiste ; ateliers musiques électroniques paritaires, ...).

La ville de Grenoble propose que le dispositif 7 soit modifié afin d'encourager au soutien à la pratique féminine.

Question des bilans perfectibles

Les bilans ne sont pas remis à la ville dans les temps et avec suffisamment d'éléments. A l'avenir il est envisageable qu'une partie du versement de la subvention intervienne après réception des bilans qualitatifs et quantitatifs complets (80% au moment du vote de la subvention – 20% à réception du bilan).

Cette question est liée à la durée possible du parcours d'accompagnement et à la temporalité d'utilisation de la subvention accordée. Il est accepté par toutes et tous qu'une trame de bilan soit proposée afin que les bilans soient exhaustifs (diagnostic sur les points de départ et d'arrivée du groupe, professionnels intervenants, budget réalisé avec le détail des dépenses engagées).

Les acteurs repérés de l'accompagnement musiques actuelles ont réuni leurs remarques concernant le dispositif 7 :

Poursuite des questionnements du précédent temps d'échange du 4 avril :

- ▶ **Quelle est l'importance accordée à la mise en place de partenariats entre les structures musiques actuelles dans l'instruction de la demande ?**

Pour rappel, au départ, la construction du dispositif vient des concertations musiques actuelles menées entre octobre 2016 et avril 2017. Cette notion de démarche partenariale est donc le fruit d'un travail partagé et de propositions des acteurs afin de ne pas concentrer l'intégralité des moyens de l'accompagnement sur un seul opérateur. Ces partenariats entre structures favorisent en effet les échanges sur les groupes locaux et leur circulation est un critère et valorisée dans le cadre du dispositif 7. Il n'y a pas d'obligation à ce qu'il y ait un travail partenarial mais une bonification pour ceux qui s'engagent dans cette démarche de manière partagée.

▶ **Est-il possible pour une société (SARL par exemple) de formuler une demande de soutien instruite dans le cadre du dispositif 7 ?**

Il n'y a pas de position rigide aujourd'hui mais plutôt un faisceau d'indices qui nous permette ou pas de soutenir le projet déposé par une société. Toutefois, la ville n'a pas vocation à accompagner les opérateurs d'industries culturelles sur leur volet commercial où lucratif (notamment si les bénéfices sont partagés entre les actionnaires). L'objectif du dispositif 7 n'est pas d'accompagner l'activité économique d'une entreprise. En revanche c'est dans les missions d'une région.

▶ **Proposition de « labelliser » certains projets sans pour autant être partie prenante des actions.**

Il est possible pour les acteurs « référents » de labelliser un projet (mais labellisation ne veut pas dire soutien automatique). Par ailleurs, il est nécessaire qu'il y ait une implication forte de la structure afin d'obtenir un soutien qui prenne en compte le partenariat.

▶ **Quel est le réel intérêt de prévoir comme « conditions de l'aide » une restitution/diffusion sur Grenoble dans la mesure où les groupes accompagnés se sont déjà produits sur le territoire ?**

C'est un point sur lequel la ville ne peut pas revenir : l'intérêt communal est la règle qui nous permet d'attribuer (ou pas) une subvention. Le lien avec le territoire est donc nécessaire et il faut que le groupe ait une implication réelle sur le territoire. Il reste toutefois possible d'échanger sur les modalités de cette restitution.

▶ **Peut-on envisager de soutenir deux structures qui proposent d'accompagner un même artiste sur deux projets différents ?**

Il est bien entendu possible de soutenir plusieurs projets d'un même artiste : un artiste peut être soutenu pour deux projets différents mais pas deux fois sur le même projet par deux porteurs différents par exemple. Ces projets multiples ne seront simplement pas prioritaire au regard de l'enveloppe limitée du dispositif et afin de favoriser le renouvellement des équipes artistiques.

▶ **Comment soutenir l'émergence ? Quelle articulation entre les dispositifs 6 et 7 ?**

Dans le cadre du dispositif 6 la ville aide l'accompagné/l'artiste qui dépose directement avec sa structure pour un projet de création/diffusion. Pour le dispositif 7, il s'agit d'un appel à projet à l'initiative de la ville et l'aide est fléchée sur l'accompagnant/la structure référente pour la définition d'un parcours d'accompagnement adapté au groupe. Soutien à l'un ou l'autre mais les dispositifs 6 et 7 ne sont pas cumulables la même année.

Le dispositif 7 est pensé pour des groupes qui franchissent un certain pallier. Chaque groupe étant différent la marge de manœuvre est grande. Les professionnels ne sont pas exclus du dispositif 7 mais ils ne sont pas prioritaires par rapport aux artistes émergents.

Il est proposé de se revoir entre septembre et décembre 2018 afin de tenter de faire évoluer le dispositif 6a pour le rendre plus compatible avec l'économie des musiques actuelles suivant les propositions faites par les acteurs en amont.

▶ **Temporalité d'utilisation de la subvention accordée. Est-il possible d'utiliser la subvention sur plusieurs années ? Frais engagés avant la date de vote de subvention sont-ils éligibles pour avoir plus de souplesse ?**

Il est possible d'utiliser la subvention sur plusieurs années mais cela doit être indiqué dès le dépôt de la demande de subvention (le projet devra se dérouler au maximum sur 18 mois, durée acceptée par l'ensemble des présents). Pour le dispositif 7 : le principe est que les actions doivent commencer entre deux sessions et après la date de dépôt.

Nouvelles interrogations : des précisions sont apportées.

▶ **Est-ce que l'enregistrement (mix, mastering) entre dans le processus d'accompagnement ?**

L'enregistrement peut rentrer dans le budget/projet de l'accompagnement mais ce n'est pas l'objet du soutien initial donc cela ne pourra constituer la part principale du budget total du projet d'accompagnement (l'on parle ici d'un parcours d'accompagnement à la professionnalisation et non d'un soutien à la production phonographique). L'enregistrement (mix et le mastering) pourront faire partie des frais éligibles mais pas le pressage du disque.

▶ **Y-a-t-il nécessité de rentrer dans les deux axes du parcours d'accompagnement ?**

Ce n'est pas un frein si le parcours d'accompagnement ne rentre pas dans les deux axes. Il ne pourra toutefois ni être soutenu au montant « pivot » (3500€) ni au plafond (5000€) – sauf à considérer des incitations qui seront mises en œuvre (encouragement à la pratique féminine notamment).

▶ **Peut-on envisager d'être soutenu deux années de suite sur le même projet ?**

Possible à la condition qu'à la fin de la première année d'accompagnement le bilan soit exhaustif et que l'ensemble de la subvention ait effectivement été utilisée avant de redéposer. Ce second soutien ne sera pas prioritaire par rapport aux nouvelles demandes.

▶ **Période d'instruction trop longue pour les opérateurs**

Il n'est pas possible de réduire les délais d'instruction (pour session 1 : dépôt jusqu'à début avril – RDV avec les porteurs de projets courant avril – comité d'avis en mai - réponse au conseil municipal de juin). Toutefois, si la temporalité des deux sessions (Cf calendrier en page 4) dans l'année ne convient pas les acteurs peuvent faire des propositions pour la faire évoluer.

▶ **Comment financer d'autres actions qu'un parcours d'accompagnement (par exemple une formation collective) ?**

Le coût d'une formation peut être partagé entre plusieurs parcours d'accompagnement / projets déposés dans le dispositif 7 et éventuellement faire l'objet d'une refacturation entre structure. Sinon ce type de demande peut faire partie du fonctionnement courant des structures.

▶ **Souhait que la ville soutienne financièrement et en terme de communication une mini tournée en région (SMAC et autres clubs) ?**

Ces frais peuvent être inclus dans les budgets du dispositif 7 mais surtout faire l'objet d'une discussion entre les salles grenobloises et auverhônalpines (via Grand Bureau) dans sa mise en œuvre au-delà de la question du dispositif 7.

▶ **Quelles sont les conditions à remplir pour être soutenu au plafond de 5000€ ?**

Les modalités pour obtenir le plafond sont :

- Que le parcours d'accompagnement soit complet (rentre dans les deux axes de soutiens définis dans le dispositif) ;

- Que le projet soit porté de manière partagé entre plusieurs structures référentes.

Seront également pris en compte l'enveloppe disponible (le montant du soutien est modulable en fonction du nombre de projets déposés et de l'enveloppe disponible) et la capacité de la structure à accompagner (équilibre du budget du projet par rapport au budget de la structure).

Liste de présence :

Directeur des affaires culturelles – Ville de Grenoble	Sébastien FRAUX	
Chargé de secteur « Musiques » – Service Développement culturel et artistique – Ville de Grenoble	Quentin RICHARD	
ATEA Production	Julien MOUROUX	
CROUS de Grenoble – Service Culturel	Diera RADAFIARIJAONA	
CULTUR'ACT / LE PRUNIER SAUVAGE	Frédéric ARANEGA	Excusé
Gram'OffOn	Elena BORGNON	
HADRA	Emilie ANGENIEUX	
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	Salvatore ORIGLIO	
LE STUD / L'AMPÉRAGE	Laurence TADJINE	
MATCHA	Charline CHECHIRLIAN	
MIX'ARTS	Benoît BILLET Fabien GIVERNAUD	
MIXLAB / LA BELLE ELECTRIQUE	Frédéric LAPIERRE	Excusé
PLEGE	David NICOLAY Elena BORGNON	
PROJET BOB / LA BOBINE	Mélanie ALAITRU	
RETOUR DE SCENE - DYNAMUSIC	Pascal SOUVIGNET	

Temps d'échanges avec les acteurs des arts visuels, du livre et du patrimoine à Grenoble le 29 mars 2018

Documents de travail

- Délibérations du 21 juillet 2014, du 26 janvier 2015, du 26 septembre 2016 et du 6 février 2017
- Document *Grenoble culture[s] – modalités d'accompagnement 2018*

Objet de la réunion

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a adopté la délibération cadre portant notamment sur les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels. Suite aux premiers temps d'échanges engagés en mars 2017, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels ont été actualisées par le conseil municipal du 26 juin 2017 (document Grenoble Culture[s] 2018 consultable en ligne sur le site www.grenoble.fr).

Dans le même esprit, la Ville propose aux opérateurs qui ont sollicité des subventions en 2017 et 2018 des temps d'échanges thématiques (Théâtre ; Danse ; Arts visuels, livre, lecture et Patrimoine ; Musiques).

Tenant compte de ces échanges, le document sera actualisé. La version 3 du document Grenoble Culture[s] 2019 sera délibérée en juin 2018 et mise en ligne en septembre 2018.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les opérateurs ont été invités à transmettre avant le 25 mars 2018 les sujets qu'ils souhaitaient voir aborder. L'association Ciné-club de Grenoble a demandé que soit abordée la question de l'amélioration de la visibilité du cinéma Juliet Berto par un renforcement de la communication et signalétique.

Compte rendu de la réunion

Tour de table de présentation : Cf. liste de présence ci-dessus.

Alizée ANCELIN, actuellement chargée de secteur théâtre et danse, remplacera à partir du 2 avril Manon VIDAL en tant que chargée de secteur publics et territoires.

Introduction de Sébastien FRAUX, directeur des affaires culturelles

Cette rencontre s'inscrit dans une démarche municipale claire et transparente, qui vise à l'amélioration des relations entre la Ville et les opérateurs culturels. Il s'agit de partager des informations collectives, plutôt que de développer des problématiques personnelles.

Le directeur des affaires culturelles questionne les participants sur l'utilité et la maniabilité des outils mis en place par la Ville.

Échanges sur les dispositifs décrits dans le document Grenoble Culture[s]

Patrick Le BIHAN (Amis de Stendhal) questionne le volume et la précision des données sollicitées au regard de la faible demande de subvention formulée. Il évoque la difficulté de formuler une demande de subvention en octobre 2017 alors que le projet de l'année 2018 n'est pas encore finalisé, et que les activités de l'année en cours ne sont pas terminées. Il souhaiterait que les collectivités territoriales s'accordent sur un document unique de demande

de subvention et s'interroge sur la création d'un dispositif de mise à disposition gratuite de salles de conférences.

Isabelle BLANES (Dauphylactère) regrette de ne pouvoir récupérer sur le portail de demande de subvention en ligne, les documents qu'elle a rédigés.

Peggy ZEGJMAN LECARME (Cinémathèque) répond que les documents sont récupérables sur le portail mais ajoute que la mise en page n'est pas optimale à l'impression. Elle témoigne que l'étude précoce des demandes de subvention permet des réponses rapides de la collectivité, utiles pour la trésorerie de l'association et que le document Grenoble culture[s] favorise la lisibilité de la politique culturelle municipale. Toutefois, elle demande que les interlocuteurs et contacts soient notés sur chaque page de dispositif afin d'éviter d'avoir à les rechercher sur les liens internet indiqués. Elle sollicite enfin de pouvoir modifier la présentation rédigée par la Ville de la cinémathèque en page 30 du document Grenoble culture[s]

Catherine CHOMEL (Maison des enseignants tout au long de la Vie) indique que le calendrier de demande de subvention convient tout à fait aux besoins de financement de l'association, dont le projet est organisé en saisons scolaires.

Danielle BOUFFAR ROUPE (Amis du Muséum) témoigne que l'aide perçue en février facilite en début d'année le salariat de la secrétaire de l'association.

Richard BOKHOBZA (Octobre) demande si des moments d'accompagnement peuvent être organisés en cas de difficulté dans la compréhension des mécanismes de demande de subvention, ou du vocabulaire des institutions ?

Gaëlle PARTOUCHE (RbG), gérante par ailleurs de la *librairie les modernes*, demande quelle est la relation de la Ville aux industries culturelles ?

Colette ALLIBERT (APHID) souhaite savoir si les petits projets peuvent être aidés au titre du budget participatif (<http://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm>), par exemple pour la pose d'une plaque patrimoniale ?

Sébastien FRAUX, Eve VINCENT FRAENCKEL et JC BERNARD (Ville de Grenoble) répondent que :

- une procédure allégée a été mise en place pour les petites demandes de subvention (bilan et compte de résultat allégés en cas de demande de subvention de moins de 3000 €, document de présentation de projet et bilan d'activité concis)
- les opérateurs doivent « prendre rang » en déposant leur demande de subvention obligatoirement avant le 11 novembre de l'année précédant la demande, avec les éléments qu'ils possèdent à ce moment-là. Cela permet au service DCA de mettre en place une répartition prévisionnelle de l'enveloppe de subvention. Ensuite les chargé.e.s de secteur sollicitent auprès des opérateurs, entre février et mai, des compléments d'information et mises à jour permettant au comité d'avis d'exprimer un avis, puis à l'Elue en charge des cultures de présenter ses propositions à la commission, puis au conseil municipal de voter les décisions d'attributions de subventions. Le calendrier est contraignant mais permet à tous les opérateurs d'obtenir une réponse à leur demande de subvention entre janvier en juin (plutôt que novembre avant la mise en place de cette procédure)
- Le service DCA s'efforce d'étudier en priorité les associations pour lesquelles le versement de la subvention a des répercussions en termes d'emplois. Le calendrier des activités est également pris en compte. La Ville est à l'écoute des problèmes

- rencontrés par les associations, notamment les difficultés financières, et peut selon les cas et sur demande prioriser l'étude de certaines demandes de subvention.
- les chargé.e.s de secteur sont à la disposition des opérateurs pour tout problème de compréhension dans la rédaction du dossier de demande de subvention, et peuvent faire le lien avec la maison des associations qui organise des formations ou rendez-vous avec des juristes et comptables.
 - l'open data (mise en ligne des décisions municipales) est garant d'une clarté et lisibilité de l'aide publique
 - la politique publique liée aux industries culturelles est une compétence (économie) de la Métropole et non de la Ville. Toutefois, la Ville peut étudier les demandes de projets formulées au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle. Le festival Municipal Printemps du Livre a pour vocation de valoriser la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires.
 - le service Développement culturel et artistique est associé à l'étude des projets qui sont proposés au titre du budget participatif. Néanmoins ce dispositif est adapté aux projets de grande envergure, dont le coût varie généralement entre plusieurs dizaines et plusieurs centaines de milliers d'euros. Pour une demande ponctuelle, comme la pose d'une plaque patrimoniale, le chargé de secteur peut faire le lien avec le service valorisation patrimoniale.
 - chaque collectivité, dans le cadre de ses compétences particulières et des axes de politique que les élus déterminent, définit ses propres modalités de demande de subvention. Un dossier de demande de subvention unique et commun à tous les partenaires publics n'est pas encore d'actualité.
 - La Ville ne dispose pas actuellement de salles de conférences pouvant être mises gracieusement à disposition des associations en dehors des équipements culturels municipaux (Musée, Muséum, bibliothèques) qui gèrent directement l'utilisation de leurs locaux dans le cadre de partenariats.

Échanges sur les conventionnements

Le conventionnement est mis en place sur demande des opérateurs culturels, pour une durée de 3 ans. Il suppose une capacité à se projeter à 3 ans selon un programme clair.

Actuellement, dans les domaines concernés par cette rencontre, une convention a été signée avec les amis du Muséum et plusieurs sont en cours d'étude avec les associations Cinémathèque, Magasin, Maison de l'image, société des amis du Musée, Histoires de.

Il est envisageable de signer des conventions multipartites avec d'autres partenaires publics. Les conventions auxquelles l'Etat prend part durent 4 ans. Les avantages d'une contractualisation sont l'instruction de la demande de subvention plus tôt dans l'année et une certaine visibilité.

Actuellement, dans les domaines concernés par cette rencontre, une convention a été signée avec les amis du Muséum et plusieurs sont en cours d'étude avec les associations Cinémathèque, Magasin, Maison de l'image, société des amis du Musée, Histoires de.

Échanges sur les subventions

Total des subventions accordées (hors transfert de l'ESADGV à la METRO (1 264 000 € en 2015) et aides exceptionnelles en 2017 (GIP ARC NUCLEART, appel à projet JO)

	2014	2015	2016	2017
Arts plastiques	279 274 €	265 424 €	291 224 €	308 524 €
Cinéma	193 735 €	198 500 €	206 500 €	223 500 €
Divers	64 676 €	69 600 €	22 800 €	30 300 €
Livre	27 500 €	34 394 €	31 300 €	46 000 €
Patrimoine	27 900 €	25 600 €	25 600 €	41 909 €

Nombre d'associations aidées :

	2014	2015	2016	2017
Arts plastiques	12	14	13	17
Cinéma	8	8	15	14
Divers	10	5	5	4
Livre	5	5	6	6
Patrimoine	6	7	7	8
TOTAL	41	39	46	49

Perspectives

Projet de création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour l'exercice 2019 : il prévoit un renfort ponctuel et sur des montants moyens en réponse à un besoin d'investissement très spécifique, sur la base de pièces justificatives précises (devis, factures). Une priorité sera donnée pour l'aide à l'achat de matériels mutualisés (ex : photocopieuse, projecteurs pouvant être prêtés ...)

Actualités

Eve VINCENT FRAENCKEL et JC BERNARD présentent les projets municipaux mis en œuvre en 2018 :

En février, l'ouverture de deux ateliers d'artistes attribués au projet pour une durée maximum de 2 ans, dans le bâtiment Clé de sol ;

En mars, l'inauguration de la sculpture *l'enfant de de Tchernobyl* de Jean-Marc Rochette, aux abords du bâtiment Clé de sol ;

En juin, la mise en ligne du site web grenoble-patrimoine.fr et développement de trois parcours découverte autour des œuvres d'art enrichis de commentaires accessibles grâce à l'utilisation d'un smartphone . Ce dispositif intervient dans le cadre de la mise en œuvre du label Ville d'art et d'histoire attribué par le ministère de la Culture en août 2017 ;

En septembre, la mise à disposition d'un réseau de murs d'expression libre ou de murs pour la réalisation de fresques.

Tour de table

Aurélie DOS SANTOS (ciné-club) et Peggy ZEGJMAN LECARME (cinémathèque) sollicitent une meilleure visibilité du cinéma Juliet Berto : communication municipale dans Gremag et pose de panneaux directionnels. JC BERNARD se rapprochera de la direction de la communication et la direction espaces publics.

Jeanne MARENDAZ et Catherine CHOMEL (Maison des enseignants tout au long de la Vie) félicitent la Ville de la mise en place du pôle cinéma associatif, et demandent s'il est possible de formuler un projet collectif de financement d'un emploi.

Céline BRESSON s'interroge à ce sujet sur la création d'un dispositif d'aide à l'emploi. Sébastien FRAUX répond que la Ville ne mettra pas en place d'emplois aidés en compensations des dispositifs régionaux ou étatiques. Une demande d'aide à la création d'un emploi mutualisé par plusieurs associations peut être toutefois étudiée, si elle arrive en complément des co-financements mobilisés par chacune des associations.

Liste de présence :

Nom	Structure
ALLIBERT Colette	Association APHID
ANCELIN Alizée	Ville de Grenoble (Direction des affaires Culturelles / service Développement Culturel Artistique / Chargé de secteur théâtre et danse (intérim), chargée de secteur publics et territoires en remplacement de Manon Vidal)
BERNARD Jean-Christophe	Ville de Grenoble (Direction des affaires Culturelles / service Développement Culturel Artistique / Chargé de secteur cinéma art plastiques livre et patrimoine / chargé du suivi du budget des subventions)
BLANES Isabelle	Association Dauphylactère
BOKHOBZA Richard	Association Octobre et RbGp (Microsaloon)
BOUFFAR ROUPE Danièle	Association Les amis du Muséum
BRESSON Céline	Association La maison de l'image
CHOMEL Catherine	Association Maison des enseignants tout au long de la vie / cinéduc
DOS SANTOS Aurélie	Association ciné-club de Grenoble
Excusé : Philippe MOUILLON et Maryvonne ARNAUD	Association Laboratoire
FRAUX Sébastien	Ville de Grenoble (Direction des affaires Culturelles / Directeur)
GUENARD Sandrine	Association Histoires de ...
JANS Michel	Association Dauphylactère
LE BIHAN Patrick	Association Les amis de Stendhal
MARENDAZ Jeanne	Association Maison des enseignants tout au long de la vie / cinéduc
PARTOUCHE Gaele	Association RbGp (Microsaloon)
SIERSDORFER Françoise	Association APHID
VINCENT FRAENCKEL Eve	Ville de Grenoble / Direction des affaires Culturelles / service Développement Culturel Artistique / chef de service
ZEGJMAN LECARME Peggy	Association Cinémathèque